

Année académique 2024 - 2025

Département de l'Éducation et du Social

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 80 Anglais 3.1			
Ancien Code	PEGL3B80LG	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEGB3800		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Giovannina ROSA (giovannina.rosa@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Florine MATHY (florine.mathy@helha.be) HELHa Loverval Eric NICAISE (eric.nicaise@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Selon activité : Français, Anglais		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE Bloc 3-Q1, l'étudiant sera capable:

- d'utiliser et perfectionner ses connaissances linguistiques et culturelles dans différentes situations d'apprentissage ou d'enseignement;
- d'adopter une attitude critique, d'évaluer la pertinence et la qualité de différents supports écrits et oraux. Il évaluera ses propres productions et d'autres au niveau linguistique et contenu;
- il sera en outre capable de concevoir et composer de nouveaux documents et supports permettant de transmettre le plus exactement possible son message. (Didactique)
- Au terme de l'Unité, l'étudiant sera capable d'identifier, d'expliquer, de construire et de mettre en pratique d'autres démarches didactiques. Il sera capable d'analyser différentes situations d'apprentissage et de mobiliser l'ensemble de ses savoirs méthodologiques afin de construire des activités d'enseignement.
- Il apprendra à repérer les forces et les faiblesses de ses élèves et s'efforcera de trouver les dispositifs les plus adéquats d'apprentissage afin de les aider à s'améliorer.
- Il sera capable de concevoir des dispositifs d'évaluation variés et adaptés aux différents moments d'apprentissage. Il fera en outre preuve de créativité dans l'élaboration de ses supports et de ses pratiques.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGL3B80LGA Anglais 1 30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGL3B80LGA Anglais 1 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Année académique 2024-2025

Département de l'Éducation et du Social

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Anglais 1			
Ancien Code	6_P EGL3B80LGA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B EGB3801		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Giovannina ROSA (giovannina.rosa@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Tous les étudiants partent en erasmus au Q2 et suivent donc les cours sur place. Ils seront ainsi évalués pour cette UE donnée au Q2 sur place pour un équivalent crédits-ECTS.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Néant

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Néant

Démarches d'apprentissage

Néant

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les étudiants partent en erasmus au Q2 et sont évalués sur place pour un équivalent ECTS.

En cas d'échec, l'étudiant devra représenter ses examens dans le pays d'échange.

Pour les étudiants qui ne partiraient pas pour une raison de santé ou autre, l'évaluation de cette UE portera sur la lecture d'un ouvrage et sur la réalisation de travaux portant sur la linguistique et sur la didactique de l'anglais à partir d'un sujet donné. Un examen oral sera également réalisé pour discuter du travail réalisé.

Attention, si malgré un contenu correct l'étudiant commet des erreurs entravant la compréhension du message ou montrant des lacunes profondes en langue, l'examineur se réserve le droit de mettre l'étudiant en échec pour l'épreuve orale.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).